



DU BON USAGE DE NOTRE RIVIÈRE

N° 9 du 15 avril 2011

Le Loiret est une rivière à nulle autre pareille qui ne peut apporter, lors d'une promenade, que calme et sérénité.

On plonge dans un lieu d'enchantement, fait de richesse, de beauté et de surprise.



Beauté de la nature mais aussi de ses splendides propriétés, jouxtant de petites gares à bateaux toutes pittoresques et différentes les unes des autres.

C'est un lieu étrange et merveilleux par la magie de la lumière toujours changeante sur l'eau et dans les arbres.

Ne pas rompre cette harmonie doit être une de nos priorités communes.

Rameurs, promeneurs, pêcheurs et riverains doivent se porter garants d'une entente basée sur le respect.

Et il y a des règles à observer pour maintenir cette paix et cet équilibre inestimables !

Rappelons que la navigation sur la rivière du Loiret est réglementée ; la vitesse des bateaux ne doit pas excéder 7kms/heure afin de ne pas endommager les berges et déranger les pêcheurs.

Les pêcheurs utilisant une barque doivent se positionner de façon à ne pas gêner la circulation des autres embarcations, notamment celle des rameurs du club d'aviron. Les promeneurs doivent respecter l'intimité des riverains et s'interdire l'accès aux propriétés privées.

Ils doivent également naviguer sur des embarcations immatriculées auprès de l'ASRL (cf contact ci-dessous).

De leurs côtés les riverains, bien que propriétaires du lit de la rivière, ne doivent en rien entraver la libre circulation sur l'eau. Chacun doit se faire un devoir de respecter l'autre ainsi que la nature cela va sans dire.

De la sorte, sur cette rivière magnifique, nous pourrions longtemps encore, suspendre le temps, préserver son immuabilité, son charme, son calme et son originalité.

La Terre Promise

Jean-Claude Bennery,
Président de l'ASRL

Si vous traversez le Loiret à hauteur du pont du Tramway, jetez un coup d'œil vers la rive nord est de la rivière.

Vous y verrez une sorte de hangar, d'une couleur sans goût et d'une allure sans grâce...

C'est pourtant là notre future terre d'accueil à nous, qui sommes « SDF » depuis des mois !

Le vieux projet d'un local nouveau et adapté pour l'ASRL est-il en train de prendre vraiment corps au bord de la Nationale 20 ?

Avec l'aide de la ville d'Olivet, je l'espère de tout mon cœur !

On a bien vu le chantier du Pont Leclerc, vieux de 50 ans se concrétiser cette année, alors une maison pour l'ASRL ... en 2012 ?





Qui n'a jamais remarqué cet oiseau qui ressemble à la poule d'eau, mais qui n'en est pas une ?

De la même famille (les rallidés), elle arbore front et bec blancs sur plumage noir, d'une singulière élégance qui en impose même aux canards, quand sa cousine poule d'eau se faufile et se cache le long des berges.

Les foulques macroules ont colonisé les bassins amonts du Loiret depuis que les herbes leur procurent une nourriture abondante.

Si elles savent voler, l'envol des foulques est laborieux, après une course sur l'eau qui paraît interminable.

Bruyantes, elles savent défendre leur territoire, quand que les poules d'eau sont beaucoup plus discrètes et peureuses.

Mais la particularité la plus impressionnante des foulques, ce sont leurs pattes ! Pas vraiment palmées, mais bien adaptées à la nage en rivière...



Un chantier n'est pas un long fleuve tranquille !

Le chantier des vannes de la « grille chinoise » (du nom de l'ancienne entrée du Parc de La Fontaine vers la plaine des béchets), lancé initialement en septembre 2010 a été retardé plusieurs fois.

En février, particulièrement, les ouvriers ont découvert une source souterraine dont Stéphane a comparé l'eau avec celle des bassins voisins.

Ni la température, ni la couleur ne correspondait !

Il s'agit donc probablement d'une résurgence peu visible mais bien active.

Nous avons pu la faire conserver dans le projet.



Réunion de chantier
ASRL-Mairie -entreprises
en février 2010

Les Nouvelles vannes : quelques précisions

Après la réalisation d'un premier ouvrage sur le sentier des prés en 2009, les travaux du deuxième passage d'eau ont débuté au mois de janvier sur la chaussée du parc de la Fontaine, près du Moulin des Béchets (rue du Bac).

Ce deuxième ouvrage, positionné sur le bassin de Saint Julien, sera équipé de trois vannes et sa capacité d'évacuation sera de 24 m³ d'eau par seconde (la plus importante du dispositif, le premier ouvrage avait une capacité de 13 m³/s).

Hormis cette différence de débit, ce deuxième ouvrage comporte des contraintes plus importantes :

- La proximité des berges, entraîne la nécessité de protéger 150 mètres de rives autour du pont des Béchets (80 mètres d'enrochement et 70 mètres de Gabions) et il est prévu un confortement des piles du pont afin qu'il puisse supporter cet apport d'eau supplémentaire ;

- La chaussée du parc de la Fontaine n'étant accessible que par cette parcelle, cet ouvrage doit permettre le passage d'engins jusqu'à 12 tonnes ;
- Cet ouvrage est implanté en site classé par le Ministre ; l'autorisation de l'Architecte des Bâtiments de France (comme pour les autres ouvrages en raison de la zone de protection-AMVAP) n'était donc pas suffisante. Le chantier n'a pu débuter qu'après réception de l'autorisation ministérielle fin 2010.

La réalisation de ce deuxième ouvrage devrait se terminer au mois d'avril et les aménagements des berges au mois de mai. Il restera ensuite deux ouvrages à réaliser :

- une vanne sur la chaussée des Tacreniers (débit de 5 m³ par seconde)
- et une petite conduite au niveau du Moulin de Saint Julien (0.7 m³ par seconde).

L'ensemble de ces travaux est financé en grande partie par la Ville d'Olivet, la participation de la Région et du Département et, à hauteur de 7 % par l'A.S.R.L.